

APPEL À PROJETS SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DE LA FILIÈRE MARITIME FRANÇAISE



BÉNÉFICIAIRES
PME, ETI
et Grandes entreprises



FORME DE L'AIDE
Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE
Jusqu'à 60%
de taux de soutien



PÉRIODE
1ère relève : 17/09/2024
2ème relève : 18/03/2025
3ème relève : 14/10/2025

FINANCEURS

bpifrance

21 années
d'expérience

150
Collaborateurs

15 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en
France

QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise à accélérer la décarbonation du secteur maritime français et la maturation technologique de solutions innovantes, dans la perspective de réduire les dépenses énergétiques des navires, leurs émissions de gaz à effet de serre et plus généralement, leur empreinte environnementale.

Les projets déposés doivent proposer des **solutions innovantes** portant sur au moins l'un des 4 axes ci-dessous :

- ↳ L'intégration de nouveaux équipements ou solutions technologiques (matériel ou logiciel) permettant une amélioration à court terme de la **performance énergétique et environnementale** ;
- ↳ Le développement de **concepts de navires décarbonés** sur les différents segments de flotte ;
- ↳ Le développement de **briques technologiques**, de la R&D jusqu'au test de démonstrateurs des solutions sur des navires en opération ;
- ↳ **Extension de sites industriels ou amélioration des procédés de production**, pour favoriser la décarbonation des chantiers navals et des sous-traitants.

Sont attendus des projets individuels à partir de 750 000 € ou collaboratifs à partir de 2 000 000 € sur une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention** ;
- ↳ Les taux de soutien varieront de 25 à 60 % pour les projets de R&D industriels et de 15 à 35% pour les investissements industriels.

POUR ALLER PLUS LOIN

La sélection des meilleurs projets reposera notamment sur l'appréciation de la performance avec le marché applicatif, d'innovation et de niveau de maturité du projet ainsi que sur les capacités techniques et commerciales du ou des bénéficiaires.

Les impacts socio-économiques doivent être détaillés ainsi que le caractère souverain de la solution, en particulier les retombées économiques en termes d'emplois, d'investissements, de valorisation d'acquis technologiques, de développement d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques ou sociétales.



**Franck
MAUDOUX**
Directeur
développement